



Midi-Pyrénées

UNAPL Midi-Pyrénées

La newsletter

Actualités sociales, fiscales et politiques des professions libérales

.14

18 septembre
2009

Union Nationale des Professions Libérales



Communiqué de presse

Projet de réforme de la taxe professionnelle : l'UNAPL demande une nouvelle fois une révision des modalités applicables aux BNC au nom de l'équité fiscale

La réforme de la taxe professionnelle a une nouvelle fois été largement débattue par les membres de l'UNAPL lors de son Assemblée générale, en clôture de son Université d'été organisée le week-end dernier à Strasbourg.

L'UNAPL réitère son inquiétude quant aux distorsions de concurrence qu'induirait le projet actuel entre les professionnels libéraux relevant du régime des BNC et employant moins de cinq salariés et les redevables relevant du régime de droit commun (sociétés de capitaux, exploitants individuels imposés dans la catégorie des BIC et exploitants individuels imposés dans la catégorie des BNC employant plus de cinq salariés).

L'UNAPL s'interroge sur les motivations à maintenir des modalités de taxation inchangées pour les BNC "moins de cinq salariés". Que doivent comprendre les professionnels libéraux qui continueraient à être taxés sur 6% de leur chiffre d'affaires, face à leurs confrères employant plus de 5 salariés ou exerçant en société et relevant, eux, d'un régime beaucoup moins pénalisant au plan financier ?

« Dans un contexte économique difficile, les 500 000 professionnels concernés sont en première ligne dans la défense de l'emploi et le maintien du lien social. Ils ne peuvent que s'élever contre une mesure inégalitaire qui mettrait à mal la dynamique entrepreneuriale de ce secteur socioéconomique », souligne Olivier Aynaud, Secrétaire général de l'UNAPL.

Une nouvelle fois, l'UNAPL s'oppose vigoureusement à cette situation. Le syndicat patronal entend poursuivre son action afin d'obtenir un traitement juste, équitable et non pénalisant au plan concurrentiel pour les entreprises de profession libérale. Elle sera relayée dans son action par les syndicats adhérents et les échelons territoriaux de l'UNAPL.

L'UNAPL regroupe 63 organisations syndicales représentatives de toutes les professions libérales, soit plus de 600 000 entreprises libérales des secteurs du droit, de la santé, de la technique et du cadre de vie. Ce secteur économique représente le quart des entreprises françaises et 9% de l'emploi total du secteur privé.



Union Nationale des Professions Libérales - UNAPL Midi-Pyrénées

13 av J.Gonord 31500 TOULOUSE - Tel: 05 62 71 82 52 - Mail: oriff-unapl@wanadoo.fr - www.unapl-mp.org

